

12 – Un service public de prise en charge de l'enfance et de la perte d'autonomie

Les femmes prennent en charge majoritairement l'entretien de la famille, de la maison, l'alimentation, le soin des enfants, des malades, des personnes âgées. Ces tâches domestiques pèsent sur leur vie professionnelle (carrières, temps partiels...). En moyenne*, les femmes salariées consacrent 3h30 par jour à ces tâches (principalement le ménage, la cuisine, le linge, les courses, les soins aux enfants...), contre 2 heures pour les hommes (principalement le bricolage...). L'évolution est très très lente : entre 1999 et 2010, le travail domestique pour les femmes a baissé de 22 mn quand celui des hommes a augmenté d'une minute ! Elles passent deux fois plus de temps à s'occuper du ménage et du soin aux enfants.

Développer un service public de prise en charge de l'enfance et de la perte d'autonomie, c'est créer des emplois stables et qualifiés. Les femmes sont très majoritaires dans ces secteurs et occupent des emplois très précaires et à temps très partiels. Par exemple, les 376 000 assistantes maternelles françaises n'ont pas de salaire minimum, de temps de travail maximum ou de majoration des heures supplémentaires, et la France ne respecte pas sur ce point le droit international. Ces services publics doivent être accessibles sur tout le territoire, avec un personnel qualifié, mixte et en nombre suffisant.

La répartition des tâches domestiques nécessite une accélération et une généralisation des politiques contre les stéréotypes sexués et ce, dès le plus jeune âge.

* toutes les données : Insee.

